

## COMMUNE DE CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 EPICERIE

L'article L2313-1 DU Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, universalité, unité budgétaire, sincérité, spécialité et équilibre.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte financier unique.

Le compte financier unique présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	11 072,45	0,00	0,00	0,00	11 072,45
Opérations exercice	68 957,86	71 454,74	0,00	0,00	68 957,86	71 454,74
<b>Total</b>	<b>68 957,86</b>	<b>82 527,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>68 957,86</b>	<b>82 527,19</b>
Résultat de clôture		13 569,33				13 569,33
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total cumulé</b>	<b>0,00</b>	<b>13 569,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 569,33</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>13 569,33</b>				<b>13 569,33</b>

Les résultats de clôture de l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

	Report exercice N-1	Exercice N	Cumulé
Résultat de fonctionnement	11 072,45	+ 2 496,88	+ 13 569,33
Résultat d'investissement	0.00	0.00	0.00
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>11 072,45</b>	<b>+ 2 496,88</b>	<b>+ 13 569,33</b>

#### **Résultat réel exercice 2024 : + 2 496,88**

Le Compte Financier Unique a été voté le 11 Avril 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité, d'un côté, la gestion des affaires courantes (Section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## **I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

### **Dépenses Fonctionnement**

	PREVISIONS	REALISATIONS
	2024	2024
022 - Dépenses imprévues	2 000.00	0.00
<b>011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE</b>	<b>78 312.45</b>	<b>68 957.38</b>
<b>60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</b>	<b>68 307.31</b>	<b>65 785.38</b>
6037 - Var. stocks marchandises (Valeur des marchandises en stock au 01.01.N)	3 307.31	3 307.31
6061- Fourniture non stockés	5 000.00	0.00
607 - Achats des marchandises	60 000.00	62 478.07
<b>61 - SERVICES EXTÉRIEURS</b> (Maintenance, assurances, logiciel, ...)	<b>9 255.14</b>	<b>2 991.54</b>
<b>62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b> (Frais commissions bancaires)	<b>750.00</b>	<b>180.94</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>80 312.45</b>	<b>68 957.86</b>

### **Recettes Fonctionnement**

	PREVISIONS	REALISATIONS
	2024	2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté	11 072.45	11 072.45
70 - VENTES PRODUITS	65 240.00	64 295.40
75 – Autre produits de gestion courante	0.00	1.43
<b>013 - ATTÉNUATION DES CHARGES</b>	<b>4 000.00</b>	<b>7 157.91</b>
<b>60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</b> (Valeur des marchandises en stock au 31.12.N)	<b>4 000.00</b>	<b>7 157.91</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>80 312.45</b>	<b>82 527.19</b>

## **II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Ce budget n'a pas de section d'investissement.

- a) Les dépenses d'investissement : NEANT
- b) Les recettes d'investissement : NEANT

## **III – LA DETTE :**

Ce budget n'a pas d'emprunt.

## **IV – LE PERSONNEL :**

Ce service fonctionne avec le personnel rémunéré par le Budget Communal.

Pas de transfert de charge.